

Dans d'autres mesures de la présente session, votre désir d'améliorer les lois qui se rapportent à ceux qui sont engagés dans les affaires industrielles, va pareillement être reconnu.

Les diverses mesures pour amender les lois relatives aux chemins de fer, aux patentes, aux droits d'auteurs et au département du revenu de l'Intérieur, et les lois pour améliorer les statuts au sujet de l'administration de notre population indienne sont bien faites pour promouvoir l'administration efficace des départements qui s'y rapportent, et les différentes législations sur les chemins de fer démontrent un grand esprit d'entreprise par tout le pays qui, il est à espérer, va conduire à un développement substantiel des travaux de chemin de fer dans notre pays.

Messieurs de la Chambre des Communes ;

Je vous remercie pour la mesure libérale que vous avez passée sur les demandes du service civil.

Honorables Messieurs du Sénat ;

Messieurs de la Chambre des Communes ;

Je vous laisse à présent avec le plus grand espoir qu'à la prochaine session notre population dans toutes les parties du Canada recevra une abondante récompense de ses travaux et sera témoin d'un avancement marqué dans la prospérité du Dominion.

Mort d'un député.—Les derniers jours de la session ont été assombris par la mort d'un député, M. Hudspeth, de Victoria-sud. C'est le troisième député qui meurt pendant la présente session, et le douzième depuis les dernières élections.

Le Dahomey.—Nous empruntons à la *Semaine Religieuse* de Québec les détails intéressants qui suivent, sur le Dahomey. Le Dahomey porte aussi le nom de "Côte des esclaves," parce que cette région a longtemps fourni aux traitants européens et américains le bétail humain qu'ils exportaient aux Etats-Unis et au Brésil. Si ce trafic a cessé à peu près, les razzias à l'intérieur, suivies de boucheries solennelles, n'en sont pas moins fréquentes. Les atrocités qui se commettent dans ce malheureux pays, dépassent toute vraisemblance.

Le roi Gléglé, mort il y a quelques mois, s'était fait construire un tombeau de son vivant. Voici, d'après un missionnaire, comment on procéda : "On prit de l'argile et quelques centaines de prisonniers choisis parmi les plus vigoureux. Ces prisonniers furent égorgés, et leur sang fut recueilli dans des vases. On le mêla, encore tout chaud, à l'argile et l'on pétrit ce mélange dont on fabriqua un ciment. Avec ce ciment on construisit un vaste cénotaphe. Au fond du cénotaphe, on plaça les têtes des victimes. Le roi mort fut étendu sur ce lit de têtes coupées. Si les tombeaux des rois du Dahomey sont des catacombes, leur palais est un charnier. Composé d'une centaine de huttes, il est entouré d'une muraille en terre battue qui se développe sur une circonférence d'un kilomètre, et dont le sommet est surmonté d'un cordon de mâchoires humaines alternant avec des

têtes, que l'on renouvelle quand elles commencent à se défranchir.

Les meilleures troupes du roi sont un corps de quatre mille amazones, condamnées au célibat sous peine de mort. Capturées dans les razzias, elles sont formées toute jeunes au métier des armes.....

Quand on a besoin de prisonniers, voici comment les Dahoméens procèdent : "Une expédition se forme, des troupes d'hommes armés partent, et soudain, parfois à d'énormes distances, une tribu paisible est investie. Hommes et femmes sont saisis, liés et entraînés. On éventre les femmes qui faiblissent et pour enlever aux hommes la possibilité de fuir, on leur donne à porter des sacs pleins de têtes coupées. Le roi paie généralement ces têtes cinq à six francs la douzaine, et en fait le principal ornement de son palais. Mais, ce qui est le plus épouvantable, c'est la fête des *grandes coutumes*, appelé aussi la *fête du sang*. Des milliers de victimes sont alors immolées, au milieu d'atroces souffrances, sous prétexte d'envoyer au roi défunt la nouvelle du couronnement de son successeur.

Au milieu de la place d'Abomey, dit un témoin de cet horrible spectacle, se dresse une estrade immense sur laquelle son entassées les dépouilles des peuples voisins. Tout autour 5,000 prisonniers sont enfermés dans des cages. Le roi, monté sur l'estrade, commence par jeter à la foule, qui se les dispute, les objets qu'il ne désire pas garder. On se partage ensuite le rhum et les liqueurs fortes ; puis, quand le peuple est suffisamment excité, le roi et les gens de sa suite renversent une à une les cages contenant les prisonniers. La multitude se rue sur ces cages et une affreuse boucherie commence à coups de lance et à coups de bâtons.

Voilà un échantillon des douces mœurs des Dahoméens, avec qui la France a actuellement des démêlés.

Les Récollets en Canada (Suite).—En 1692, les Récollets cédèrent à Mgr de Saint-Vallier leur monastère de Notre-Dame-des-Anges, qui devint l'Hôpital-Général, et se bâtirent un couvent à la haute-ville. Cette même année, ils s'établirent à Montréal, où, en 1694, ils causèrent un nouveau scandale par leurs démêlés avec Mgr de Saint-Vallier. "Celui-ci, dit Mgr Têtu, dans la notice biographique de cet évêque, avait précédemment amené de l'Europe quatorze Récollets ; il leur obtint des lettres patentes pour un établissement à Montréal, les fit nommer aumôniers des troupes du pays, et leur confia les missions de Port-Royal et de Plaisance. Ceux de Montréal construisirent bientôt une église, à l'aide des abondantes aumônes que leur fit le séminaire de Saint-Sulpice, et, quand elle fut terminée, ils y célébrèrent une grande fête à laquelle ils invitèrent l'évêque et l'intendant, M. de Callières, gouverneur de la ville, le séminaire, etc..

M. de Callières prétendit avoir droit à un prie-Dieu dans l'église, auprès de celui de l'évêque, et les Récollets pour lui être agréables, lui dressèrent le prie-Dieu fatal, sur lequel il se mit fièrement. Le prélat fut indigné, essaya en vain de faire comprendre au gouverneur qu'un pareil honneur n'était dû qu'à M. de Frontenac, et, sur